

Sanary 25 mars 2017 - Formation des conseillers presbytéraux

La collégialité, qu'est-ce que c'est ?

Le sujet de la collégialité avait été magistralement placé dans son contexte théologique et ecclésial par le pasteur Michel Bertrand le matin. Nourri de cette réflexion, deux groupes se sont succédés dans notre atelier l'après-midi.

Ci-dessous le texte destiné à lancer et/ou nourrir le débat, et aussi à ordonner un peu les sujets.

Nous étions une quinzaine au premier groupe, un peu plus de vingt au deuxième, rejoints par les membres putatifs de l'atelier « pourquoi l'Église n'est pas une entreprise ».

Au demeurant, un participant a fait remarquer que le thème de la collégialité est bien un de ceux qui distinguent un conseil presbytéral d'un conseil d'administration d'entreprise.

Les conseillers presbytéraux présents, souvent nouveaux conseillers, avaient néanmoins la plupart l'expérience de discussions un peu tendues en conseil, et donc des expériences à partager sur la façon dont ces choses peuvent être vécues.

La préparation du thème synodal de 2015 sur la bénédiction des couples de même sexe et la réception de la décision de Sète ont été des exemples archétypiques souvent cités. Il a même fallu éviter que la discussion dans l'atelier dévie sur le fond de cette question, pour se limiter au caractère collégial de la décision qu'avait à prendre les CP.

Dans l'ensemble, les interventions ont permis de partager, clarifier, dé-dramatiser parfois, les questions abordées dans mon document et en soulever d'autres comme l'attitude à tenir face soit à un conseiller trop insistant, soit aux conseillers trop intimidés pour exprimer leur avis divergent d'avec l'avis des beaux parleur et se réfugiant dans ce que Michel Bertrand avait appelé un mutisme amer.

Ce type de partage fait vivre concrètement la richesse du caractère synodal de notre Église. Il n'est pas impossible que cette heure de partage dans la confiance ait été utile à quelques uns des conseillers présents, et agréable à tous comme il l'a été à l'animateur.

Merci donc aux participants.

Pierre Bernhardt

La collégialité et la soumission mutuelle : Être un minoritaire heureux

Pierre Bernhard^a

La Castille, le 28 mars 2015, Sanary le 25 mars 2017

Dans la soumission mutuelle, vous travaillerez fraternellement avec tous ceux qui ont part à l'œuvre du Seigneur.

...

Vous serez solidaires des décisions que prendra votre conseil.

...

Est-ce bien là ce que vous voulez ?

Oui, nous le voulons. Jésus-Christ est le Seigneur. Qu'il nous soit en aide.

a. Au bénéfice de l'intervention de Michel Bertrand le 25 mars 2017.

Reflexions

Les Églises se veulent des assemblées de frères en Christ, et à ce titre peuvent difficilement s'accomoder de dissensions en leur sein. Face à ce constat, l'Église catholique, avec son organisation monarchique et hiérarchique à érigé l'*obéissance*, c'est à dire la soumission à un supérieur hiérarchique, au rang de vertu théologale, tandis que les protestants, avec leur insistance sur le *sacerdoce universel*, ont développé l'idée de *collégialité* ou de *soumission mutuelle*.

L'expérience de la minorité Nous avons probablement tous eu l'expérience, souvent désagréable, d'être mis en minorité par le conseil presbytéral, ou à défaut dans une autre assemblée délibérative (conseil d'administration d'une association, jury, voire tout simplement décision collective dans un groupe informel).

La collégialité Là où se pose la question de la collégialité est dans notre attitude après qu'une décision contraire à notre avis ait été prise, dans notre capacité à nous en sentir solidaires, c'est à dire

1. la mettre en œuvre en toute bonne foi et au mieux de nos compétences, et
2. la défendre face à une éventuelle contestation.

La mettre en œuvre La mise en œuvre de la décision controversée va rencontrer, ou engendrer, les difficultés que nous lui avons opposées dans la discussion. La pierre de touche de la collégialité est dans notre capacité à contribuer à les surmonter et les atténuer. La pente naturelle est, au mieux, dans le « Je vous l'avais bien dit », au pire, dans la tentation d'exacerber ces difficultés pour mieux établir que nous avons raison ! Et que dire si elles ne se présentent pas ?

Questions

Quelle différence faire entre dissension et débat ? Le 'dissensus' empêche-t-il le consensus ?

Le mot de soumission est-il un mot qui fâche ?

Que nous dirait le fait de ne jamais avoir eu cette expérience ?
pourquoi nous est-elle si désagréable ?

Pouvons-nous penser à une expérience récente, ou traumatisante, de cette nature ?

Le fait de les avoir mieux prévues que la majorité nous armet-il pour mieux les surmonter ou les atténuer ?

Saurons nous le reconnaître et nous en réjouir ?

La défendre La solidarité avec la décision du conseil exige que nous sachions la défendre, ou à tout le moins l'expliquer, face aux paroissiens éventuellement mécontents (on ne peut pas faire plaisir à tout le monde !), en préservant la confidentialité du déroulement des débats, garante de leur liberté. C'est à dire savoir donner les arguments qui ont prévalu en faveur de cette décision, et en expliquer la valeur. Ceci suppose donc une attitude d'écoute de ces arguments pendant la discussion.

La discussion au sein du conseil ne doit pas être vécue comme une joute où le seul objectif est de contrer les arguments en faveur de la thèse opposée à la nôtre, mais comme un échange où on essaye de *comprendre* et soupeser les arguments des uns et des autres, **au risque de se laisser convaincre**. C'est le seul moyen d'être armé pour vivre la collégialité.

Nos débats sont « sans conclusion, mais non sans décisions », disait Paul Ricœur, car ils ne prétendent jamais établir une vérité définitive. Mais il reste qu'en cas d'impossibilité, en conscience, de se solidariser avec une décision du conseil, il peut ne plus rester que la solution de la démission, sans chantage et sans éclat.

Heureux Ne restons pas sur une image de contrainte, d'amer-tume, de servitude. Le secret du bonheur, c'est d'avoir réellement cherché à comprendre les autres et à se pénétrer de leurs arguments. Ainsi, avec en plus un tout petit peu d'humilité, on peut garder au moins un petit doute : « et si, par hasard, c'étaient eux qui avaient raison ». Il nous reste alors le bonheur d'avoir échangé franchement nos points de vue dans la fraternité, car mieux vaut une discussion un peu vive et franche qu'un mutisme amer, et la légèreté que donne l'action quand on n'en est pas le principal responsable. Et en fin de compte, la satisfaction d'accomplir au mieux notre ministère.

Car là est bien l'essentiel : nous sommes au *service* de la communauté et du Seigneur. Et nous avons cette merveilleuse certitude que dans la diversité de leurs opinions, parfois contraires aux nôtres, les autres conseillers sont appelés au même service du même Seigneur, et ont la même valeur devant lui.

Bref, nous pouvons **être un minoritaire heureux**.

Je vous y exhorte donc dans le Seigneur, moi qui suis prisonnier : accordez votre vie à l'appel que vous avez reçu ; en toute humilité et douceur, avec patience, supportez-vous les uns les autres dans l'amour ; appliquez-vous à garder l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Il y a un seul corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance ; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ; un seul Dieu et Père de tous, qui règne sur tous, agit par tous, et demeure en tous. [...] Et c'est de lui que le corps tout entier, coordonné et bien uni grâce à toutes les articulations qui le desservent, selon une activité répartie à la mesure de chacun, réalise sa propre croissance pour se construire lui-même dans l'amour. [Éphésiens 4]

Peut-on défendre une décision qu'on n'approuve pas ? Quelle différence alors entre "attitude collégiale" et mauvaise foi ?

Quelle attitude face au paroissien qui nous avait explicitement chargé de défendre l'opinion contraire ?

Savons-nous être **reconnais-sants d'avoir appris quelque chose dans les arguments des autres ?**

Avons-nous éprouvé ce « doute scientifique » ?

Sommes-nous vraiment heureux d'exercer ce ministère ?